

Bien préparer ces travaux.....le rôle du Syndicat de rivière

Petit rappel des droits et devoirs du Propriétaire riverain

Sur le plan juridique (*article L.215-14 du Code de l'Environnement*), le lit et les berges des **cours d'eau non domaniaux** (tels que le Tescou et Tescounet) sont la propriété des riverains. De ce fait, le propriétaire riverain a des obligations dont celle de maintenir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, d'entretenir la rive par élagage et recépage de la végétation arborée, d'enlever les embâcles et débris, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Ainsi, être propriétaire d'un cours d'eau signifie participer à la protection et restauration des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole.

Les propriétaires riverains possèdent un certain nombre de droits dont celui de pêcher et d'utiliser l'eau dans le respect des arrêtés préfectoraux en vigueur et dans certain cas sur autorisation.

Participez prochainement à l'enquête publique



Le Syndicat Mixte qui souhaite prendre le relais des riverains qui n'ont pas la possibilité technique et financière d'entretenir les berges Tescou et Tescounet a besoin d'une autorisation de la préfecture pour accéder à la propriété privée et surtout pour y dépenser des fonds publics. A cette fin, une procédure qu'on appelle **Déclaration d'Intérêt Général** doit être mise en place et permet aux riverains, usagers de la rivière, simples citoyens, élus, ...de se prononcer sur le projet de restauration du Tescou et Tescounet par le biais d'une **Enquête Publique**. Cette enquête publique qui aura lieu prochainement est pour vous, l'occasion de donner votre avis sur l'action de la collectivité. Un document complet décrivant les travaux pourra être consultable dans chaque mairie. Un registre, disponible en mairies de Salvagnac et de Saint Nauphary vous permettra de laisser vos commentaires, suggestions...Vous pouvez aussi faire part de vos remarques directement auprès du **commissaire enquêteur** lorsqu'il tiendra ses permanences en mairies de Salvagnac et Saint-Nauphary.

Nos engagements

Même si le Syndicat Mixte obtient une autorisation préfectorale pour intervenir sur la propriété privée, nous ne souhaitons pas utiliser ce droit comme une fin en soi. Ainsi, une **convention** sera proposée à chaque propriétaire riverain avant le démarrage des travaux, ce qui permettra d'obtenir de ce dernier son accord sur les travaux qui seront effectués et de préciser les servitudes de passages, le devenir du bois coupé.....



Projet de restauration du Tescou et Tescounet



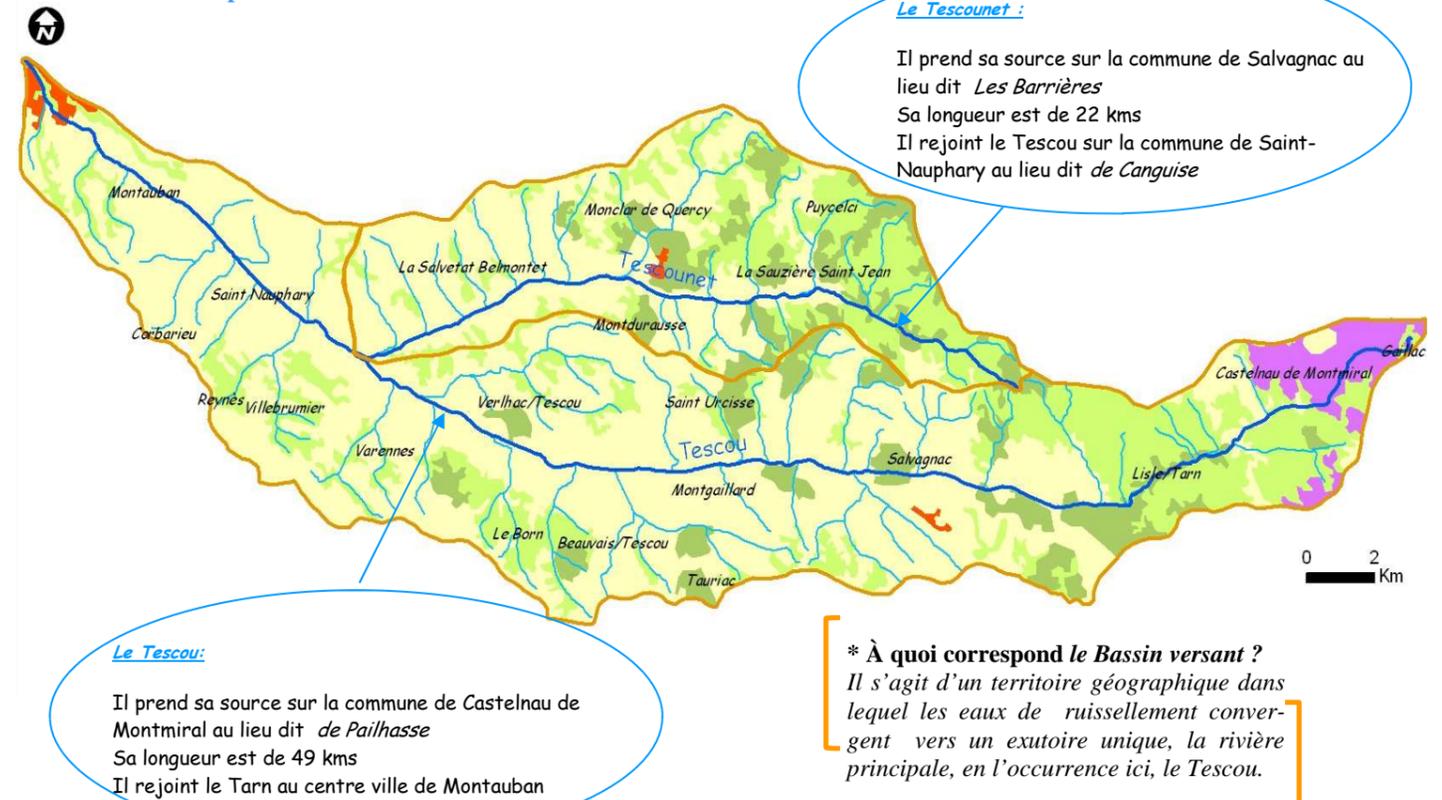
Le mot du Président

Le Syndicat Mixte du Tescou et Tescounet regroupe depuis sa création en 2007 la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois et du Quercy Vert, la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières, les communes de Gaillac, Lisle/Tarn, Varennes et Le Born. Il a vu le jour après une dizaine d'années de réflexion et discussion entre les collectivités concernées dans le but d'améliorer la qualité et le fonctionnement naturel des rivières. En 2000 et 2001, un diagnostic très précis du Tescou et Tescounet a été réalisé par le Conseil Général du Tarn et celui du Tarn et Garonne et a posé les bases d'un projet de restauration des deux rivières. A la suite de l'état des lieux, un **programme de restauration pluriannuel** a été élaboré et ses objectifs sont une amélioration des conditions d'écoulement, une restauration des milieux aquatiques et une meilleure gestion de la **ripisylve** (= zone boisée située sur les berges des cours d'eau).

Au-delà de cette meilleure gestion du lit et des berges du Tescou et Tescounet, le Syndicat Mixte a pour mission de mener des projets sur l'ensemble du bassin versant pour restaurer et protéger les zones humides, freiner les phénomènes d'érosion des sols, diminuer les diverses pollutions produites par les activités humaines, ainsi que sensibiliser les habitants du territoire sur la connaissance des milieux aquatiques et de leur protection.

Jean Claude Bourgade, Président du Syndicat Mixte du Tescou et Tescounet

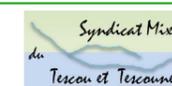
La superficie du bassin versant * est de 330 km²



Pour en savoir +	Les membres du bureau	Contacts
Agence de l'Eau Adour Garonne http://www.eau-adour-garonne.fr/ Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques http://www.onema.fr/ Conseil Général du Tarn http://www.tarn.fr/index.php?id=373 Conseil Général du Tarn-et-Garonne http://www.environnement.cg82.fr/rubrique.php3?id_rubrique=19 Fédération de pêche du Tarn http://www.pechetarn.fr/ Fédération de pêche du Tarn-et-Garonne http://www.federationpeche.fr/82/	Président : Jean-Claude Bourgade 1er Vice - Président: Bernard Paillares 2ème Vice - Président : Bernard Pezous 3ème Vice - Président: Georges Paulin Secrétaire : Mathieu Albert Membres : Chantal Causse, Jacques Escribes, David Cumerlato, Claude Olivet	<p>Pour toutes informations supplémentaires ou pour un conseil sur l'entretien de vos berges du Tescou ou Tescounet :</p>  <p>Antony Meunier, Technicien Rivière 06 42 15 57 36</p>



Conception et réalisation:
 Syndicat Mixte du Tescou - Tescounet
 Tél/Fax : 05 63 57 11 85
 Les Sourigous - 81630 Salvagnac
 s.mixte.tescou@orange.fr



Syndicat Mixte du Tescou - Tescounet
 Les Sourigous - 81630 Salvagnac

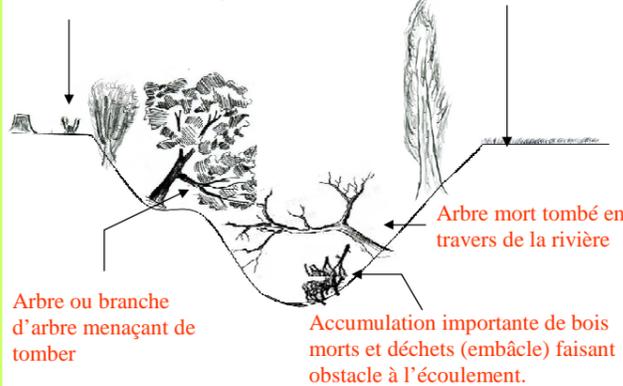
Tél/Fax : 05 63 57 11 85
 s.mixte.tescou@orange.fr

Pourquoi s'intéresser à la gestion du cours d'eau ?

Pour favoriser les bonnes pratiques sur les berges et le lit des rivières

Entretien mécanique trop excessif du haut de berge

Elimination des arbres et arbustes en haut de berge ou totalement sur les berges



Arbre ou branche d'arbre menaçant de tomber

Accumulation importante de bois morts et déchets (embâcle) faisant obstacle à l'écoulement.

Autrefois, l'entretien des berges était régulier. Il permettait de conserver une végétation adaptée et qui servait de ressource pour la vannerie, la menuiserie, le chauffage, le fourrage pour le bétail...

Avec la perte de ces usages, l'entretien du lit du cours d'eau et des berges est oublié ou dans certains cas, il est parfois excessif sans respect du milieu aquatique: coupe à blanc, débroussaillage régulier à l'épaveuse, désherbage chimique...



Parce que l'érosion détériore la qualité de l'eau

Le ruissellement important de l'eau de pluie peut provoquer l'érosion des sols avec entre autres les conséquences suivantes :

- perte de terre fertile pour les différentes cultures.
- transport important de limons dans le cours d'eau (couleur marron) pouvant provoquer la mort des poissons par asphyxie.
- une eau trop turbide (eau troublee par les limons) qui ne peut plus être traitée pour l'eau potable.
- envasement du lit de la rivière diminuant les possibilités de fraie (= ponte) pour le poisson et les capacités auto nettoyante du cours d'eau.

L'érosion naturelle des sols est accentuée par l'élimination des haies, du labour dans le sens de la pente, au fait que les sols soient laissés à nu en période hivernale et à la disparition de la matière organique, ce qui augmente le ruissellement de l'eau au détriment de l'infiltration, et favorise le transport des limons au lieu de leur rétention.

A cause des obstacles divers (seuils, passage à gué,...) dont beaucoup n'ont plus d'utilité sont très présents sur le Tescou et Tescounet. Ils impactent le fonctionnement normal des rivières :

- ils empêchent la circulation de la faune aquatique, surtout le poisson.
- ils empêchent le transport des matériaux (limons, graviers,...) provoquant le creusement du lit à l'aval et l'envasement de la rivière à l'amont.
- par un "effet lac" à l'amont, ils banalisent l'écoulement de l'eau, ce qui appauvrit la biodiversité, accentue le réchauffement de l'eau et diminue l'oxygénation.

A cause de l'approfondissement de la rivière

Les grands travaux de rectification (travaux de modification du tracé du cours d'eau) et de recalibrage (travaux de curage des rivières augmentant la capacité d'écoulement de l'eau) accompagnés du nombre important des seuils et barrages du Tescou et Tescounet ont eu pour cause un approfondissement impressionnant du lit de ces 2 rivières pouvant atteindre sur certain secteur une hauteur de 10 mètres. Les conséquences de cette incision sont :

- l'abaissement de la nappe d'accompagnement: terrain avoisinant subissant plus vite la sécheresse.
- des berges très pentues accentuant leur effondrement et celui de la végétation, rendant l'accessibilité de la rivière plus difficile
- une banalisation du paysage avec une rivière qui ne divague plus.
- en période d'étiage, la capacité de stockage de l'eau est moins importante car la rivière est moins longue.

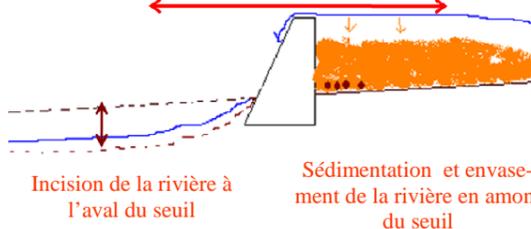
Lit actuel du Tescou



Ancien lit du Tescou



Empêche la circulation naturelle des poissons et des matériaux



Incision de la rivière à l'aval du seuil

Sédimentation et envasement de la rivière en amont du seuil

La Ripisylve: Qu'es aquo ?

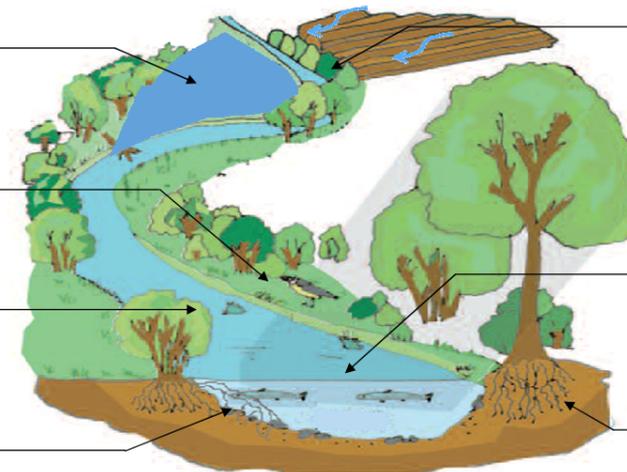
La ripisylve est la zone boisée qui borde le cours d'eau. Elle est constituée d'essences variées et adaptées à la vie au bord de l'eau. En bas de berge, on trouve des essences pionnières et adaptées à un sol humide comme le saule, l'aulne et la végétation aquatique (carex, joncs, iris). En haut de berge, on trouve des essences dit de bois dur comme le frêne, l'orme, le chêne et le peuplier noir. Cette végétation rivulaire joue un rôle important vis-à-vis de la rivière (voir ci-dessous)

Elle ralentit l'écoulement des eaux en période de crue limitant les inondations des zones habitées

Elle sert de refuge pour la faune terrestre et aquatique (gibier, oiseaux, reptile, amphibien)

Elle apporte des déchets végétaux (branches, feuilles,...) source d'alimentation pour la faune aquatique

Son système racinaire utilisé comme cache pour le poisson



Elle joue le rôle de « zone tampon », c'est-à-dire qu'elle filtre des eaux de ruissellement et autoépuration des eaux de rivière

Elle apporte l'ombre nécessaire à la rivière limitant le réchauffement de l'eau:

- contrôle le développement des algues
- permet le maintien de la vie aquatique

Son système racinaire permet le maintien des berges

Mais alors, que faut il faire ?

Les travaux de restauration des berges et du lit du Tescou et Tescounet vont être menés pendant 5 ans en suivant un programme bien défini. Ils ont pour objectifs :

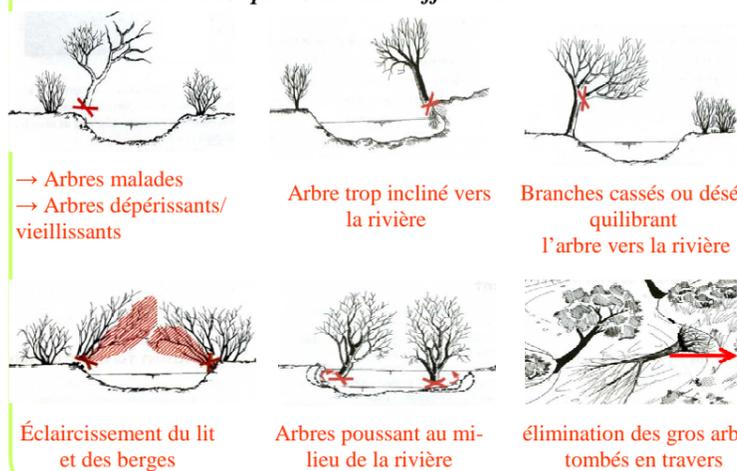
- l'amélioration de l'écoulement naturel des eaux.
- la renaturation des rivières pour vitaliser le milieu aquatique.
- l'élimination des déchets divers.
- Le maintien d'une eau limpide en privilégiant les actions qui permettent de lutter contre l'érosion des sols.

Une grande partie des travaux consistera à des opérations de type forestier (abattage, élagage,...). Ils seront réalisés majoritairement en automne pour respecter le cycle végétatif des végétaux, les périodes de reproduction des poissons, de nidification des oiseaux, pour éviter de réaliser des dégâts sur les cultures et pouvoir accéder facilement au bord des rivières avant que les sols ne soient détrempés par les pluies hivernales.

Zoom sur quelques travaux à réaliser

Abattage, élagage, débroussaillage, recépage

L'objectif n'est pas de débroussailler systématiquement les berges mais de favoriser le développement d'une ripisylve naturelle par des actions sélectives. Aucune coupe à blanc sera effectuée



→ Arbres malades
→ Arbres dépérissants/vieillissants

Arbre trop incliné vers la rivière

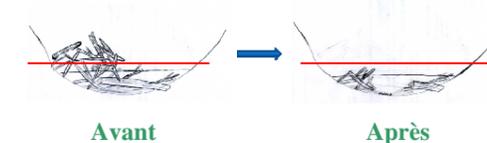
Branches cassées ou déséquilibrant l'arbre vers la rivière

Éclaircissement du lit et des berges

Arbres poussant au milieu de la rivière

Élimination des gros arbres tombés en travers

Gestion des embâcles



Avant

Après

L'enlèvement des embâcles ne sera pas systématique mais sélectif car ils sont utiles aux animaux aquatiques comme les poissons qui y trouvent alimentation et cache. Le plus souvent, il s'agira de "dégraisser" les gros embâcles en ne touchant pas à la partie immergée.

Reconstitution d'une ripisylve

Sur les zones dénudées de végétation une revégétalisation des berges sera envisagée par bouturage d'essences présentes localement et par plantation.

Coût et Financement des travaux

Le coût des travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit du Tescou et Tescounet est estimé à 2.5 €/an/habitant.

Aucune contribution financière ne sera demandée aux propriétaires riverains. Les travaux seront financés à hauteur de 20 % par le Syndicat Mixte et les 80 % restants par l'agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général du Tarn, du Tarn et Garonne, de la Haute-Garonne et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.